



Projet de centrale hydroélectrique
sur la rivière Magpie

À L'HIVER 2007, CHAQUE GIGAWATTHEURE VA COMPTER!

Mémoire soumis au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Juin 2004

Préparé par Jacques Marquis

INTRODUCTION

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 140 entreprises membres et représente une main-d'œuvre de plus de 40 000 personnes.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec ; de contribuer au développement de ses membres, à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation ; et finalement d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources dans une perspective de développement durable.

L'AIEQ s'intéresse aux projets de centrale hydroélectrique qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. En particulier, l'AIEQ s'est impliquée à chacune des étapes du dossier de la petite hydraulique afin de faire valoir la contribution de cette filière à la satisfaction des besoins énergétiques du Québec.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU PROJET

Le promoteur Hydroméga prévoit construire sur la rivière Magpie une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une puissance de 40,6 MW, laquelle doit produire en moyenne 180 GWh par année. Les travaux doivent débuter en janvier 2005 et on prévoit une mise en service en octobre 2006. Le projet représente un investissement de 62 millions \$, dont 14% seront dépensés localement et régionalement.

UN PROJET QUI ARRIVERA À POINT NOMMÉ

Selon la dernière révision du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, la demande croîtra de 1 700 GWh de 2006 à 2007, lorsque la centrale de Magpie sera mise en service.¹ Bien que ce ne produise que 180 GWh, il vient répondre à environ 10% de l'augmentation de la demande cette année là. C'est déjà significatif.

Mais cette contribution apparaît encore plus importante lorsqu'on se rappelle que c'est à l'hiver 2006-2007 que la capacité de production d'HQP sera la plus sollicitée et que HQD devra redoubler d'adresse pour répondre à la demande. En effet, d'après la révision du plan d'approvisionnement de HQD discutée à la Régie en avril 2004, les

¹ Hydro-Québec Distribution, réponses d'HQD à la demande d'informations de la Régie, HQD-1, document 1, R-3526-2004, 10 février 2004, page 5.

approvisionnements annuels requis et pas encore comblés, seront de l'ordre de 8,4 TWh en 2006 et de 6,0 TWh en 2007, compte tenu des contrats accordés et des autorisations gouvernementales émises à l'hiver 2004.² La situation risque donc d'être difficile durant cette période et la contribution de la centrale Magpie, même modeste, arrivera à point nommé. Chaque gigawattheure va compter.

IL N'Y A PAS DE TEMPS À PERDRE

Pour livrer la centrale en octobre 2006, les autorisations environnementales doivent être émises en 2004. Il est important de respecter cet échéancier, à défaut de quoi il faudra reporter la mise en chantier, voire la mise en service. Tout retard compliquerait encore davantage le problème d'approvisionnement à l'hiver 2006-2007.

DES RETOMBÉES LOCALES INTÉRESSANTES

La construction de la centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie aura un impact positif sur l'économie régionale. Le promoteur s'est engagé à investir 200 000 \$ pour l'aménagement d'infrastructures récréo-touristiques sur le site, à récupérer et mettre en valeur des équipements de l'ancienne centrale, et à faciliter l'accès au bief amont amélioré afin de favoriser le canotage et la pêche

Selon le promoteur, la construction et l'aménagement de la centrale pourront engendrer des retombées locales d'environ 14 millions de dollars et créeront du travail pour environ 120 personnes-année pendant la construction. Ces retombées seront particulièrement bienvenues dans une région qui affiche historiquement un taux de chômage supérieur à la moyenne québécoise.

Les collectivités qui ont juridiction sur le site du projet en bénéficieront et l'appuient. Ainsi, le promoteur versera 300 000 \$ à la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour fins de développement ainsi que des redevances récurrentes de l'ordre de 150 000 \$ par années à la MRC de Minganie. À ce jour, aucun groupe de résidents locaux ne s'est opposé au projet, pas plus que des communautés autochtones.

NE REFAISONS PAS LE DÉBAT DE LA PETITE HYDRAULIQUE UNE AUTRE FOIS

Le projet Magpie découle d'un appel d'offres de HQP dans le cadre du plus récent programme de petites centrales du gouvernement du Québec. Ce projet est l'un des trois seuls projets retenus par HQP et le gouvernement, parmi la trentaine de projets envisagés au départ. Le débat sur la pertinence de la filière de la petite hydraulique a été fait et refait à satiété depuis 1998. L'AIEQ estime que ce débat sur la pertinence ne doit pas être répété à chaque fois qu'un projet associé à cette filière est étudié par le BAPE.

² Ibidem

LE BAPE A DÉJÀ IMPLICITEMENT APPROUVÉ LE PROJET

Dans son avis sur le projet de Bécancour, le BAPE a invoqué des projets hydroélectriques récemment construits, en construction, récemment autorisés et en attente d'autorisation ou même sur la planche à dessin, comme Petit Mécatina, pour affirmer que le Québec peut se passer du projet de cogénération à Bécancour.³ Cet argument suppose que tous ces projets hydroélectriques seront réalisés. Le BAPE a donc implicitement pré-approuvé ces projets hydroélectriques sur le plan de leur nécessité et de leur pertinence, dans certains cas avant même qu'il organise l'audience publique qui s'y rapporte. L'AIEQ s'attend donc à ce que le BAPE fasse preuve de cohérence interne, dans ce cas ci et lorsqu'il étudiera d'autres projets hydroélectriques, comme Rapides-des-Cœurs prochainement. En effet, le BAPE pourra difficilement questionner la pertinence de projets qu'il aura invoqué pour recommander de refuser un autre projet.

* * *

CONCLUSION

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, l'AIEQ-demande au BAPE de recommander l'approbation du projet de la centrale sur la rivière Magpie.

³ BAPE, Projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd, Rapport d'enquête et d'audience publique, 11 mars 2004, pp 59 à 63.